

# 4-1 – CIRCULATION INTERNE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE VÉHICULES ET DE PERSONNES

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ce sont les risques d'accident résultant du heurt d'une personne par un véhicule ou de la collision de véhicules entre eux ou contre un obstacle.

Moins présents dans nos ministères que les risques de chutes de plain-pied, en particulier sur les petits sites, les conséquences des accidents liés aux circulations internes peuvent néanmoins être très graves du fait de l'énergie importante mise en jeu (vitesse, masse...).

Les risques liés à l'utilisation et la circulation des engins mobiles de manutention et de levage sont décrits dans la fiche 7-2 consacrée à la manutention mécanique.

## QUELS ENJEUX ?

A l'intérieur d'un site, la circulation est souvent considérée comme une activité auxiliaire difficilement maîtrisable car aléatoire. Or, elle est à l'origine de nombreux accidents du travail.

7,6% des accidents recensés en 2011 au sein des ministères économiques et financiers résultent de heurts. Cette cause d'accident est en augmentation (6% en 2010).

## SITUATIONS D'EXPOSITION

4.1.1 Utilisation occasionnelle d'équipements de travail motorisés

4.1.2 Utilisation régulière d'équipements de travail motorisés

4.1.3 Travail à proximité de zones d'utilisation d'équipements de travail motorisés

4.1.4 Travail ou déplacements dans des zones de parking

4.1.5 Autre (à préciser)

## ANALYSE DE LA SITUATION D'EXPOSITION

### Individu(s)

**Le conducteur** : absence de CACES (certificat d'aptitude à la conduites d'engins spécialisés) pour les conducteurs d'équipements de travail motorisés, fatigue, état de santé, vitesse, expérience, conduites addictives, usage du téléphone...

**Les entreprises extérieures** : interventions d'agents extérieurs dans le cadre d'opérations de travaux ou de maintenance

### Tâche(s)

**L'organisation du travail** : consignes de sécurité pour la circulation sur les parkings ou aux abords du site...

**L'activité de l'agent** : urgences, retards, imprévus, exigences de rendement...

## Matériel(s)

**Les portes et portails automatiques** : état, entretien...

**Les véhicules et équipements de travail motorisés** : état, entretien, respect des vérifications périodiques

## Milieu

**L'accessibilité du site** : accès différenciés pour les piétons, les véhicules, les agents et les visiteurs

**La configuration du site** : existence ou non de zones de circulations différenciées pour les piétons et les véhicules, mauvais état des voies de circulation, défaillance de l'éclairage, présence ou non de zones de manœuvre et de déchargement...

**Le climat**

## EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION

### ORGANISATIONNELLES

- ▀ Limitation de vitesse (signalétique, ralentisseurs...);
- ▀ Aménagement des zones de parking ainsi que des zones de chargement et déchargement ;
- ▀ Séparation des voies piétons et véhicules.

### TECHNIQUES COLLECTIVES

- ▀ Signalisation, éclairage, marquage et entretien des voies de circulation ;
- ▀ Aménagement des accès (collaboration si nécessaire avec les autorités locales pour les zones interférant sur le domaine public) ;
- ▀ Entretien des voies de circulation et des aires de manœuvre ;
- ▀ Entretien et contrôles réglementaires de sécurité des portes et portails automatiques ;
- ▀ Réalisation de protocoles de sécurité précisant, dans le cadre d'interventions d'entreprises extérieures, les règles de gestion relatives au stationnement et à la circulation compte tenu de la nature des interventions.

### TECHNIQUES INDIVIDUELLES

- ▀ Entretien des véhicules (freins, direction, avertisseurs lumineux et sonores...);
- ▀ Contrôle et entretien des équipements de travail motorisés.

### HUMAINES

- ▀ Mise en place des formations adaptées (CACES) pour la conduite des équipements de travail motorisés ;
- ▀ Sensibilisation du personnel à la circulation interne en sécurité.

- Établissement de consignes relatives aux règles de conduite à l'intérieur de l'enceinte et aux opérations de chargement et déchargement ;
- Consignes spécifiques au stationnement (départ en marche avant, respect des zones de circulation...).

### **POUR ALLER PLUS LOIN...**

La circulation en entreprise,  
*brochure INRS ED 975 ;*  
Prévenir les collisions engins-piétons,  
*brochure INRS ED 6083.*